

**Arrêté ministériel portant nomination des membres de la  
commission d'agrément des praticiens de l'art dentaire  
porteurs du titre professionnel particulier de dentiste  
spécialiste en orthodontie**

**A.M. 09-11-2015**

**M.B. 22-01-2016**

Le Ministre-Président,

Vu l'arrêté royal du 10 novembre 1996 fixant les modalités de l'agrément des praticiens de l'art dentaire titulaires d'un titre professionnel;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Considérant les propositions de candidatures des Ecoles dentaires et des associations professionnelles représentatives;

Considérant que les candidats repris sur ces propositions remplissent toutes les conditions de nomination inscrites à l'article 6, § 2 de l'arrêté royal du 10 novembre 1996 précité;

Qu'il convient dès lors de procéder à la nomination de ces candidats en qualité de membres de la commission d'agrément des praticiens de l'art dentaire porteurs du titre professionnel particulier de dentiste spécialiste en orthodontie,

Arrête :

**Article unique.** - Sont nommés, pour une durée de six ans, comme membres de la commission d'agrément des praticiens de l'art dentaire porteurs du titre professionnel particulier de dentiste spécialiste en orthodontie :

1° sur la proposition des Ecoles dentaires :

- a) Mme DELATTE Myriam;
- b) M. BALON-PERIN Alain;
- c) M. BERNARD Jean-Claude;

2° sur la proposition des associations professionnelles représentatives :

- a) Mme HANNOT Gisèle;
- b) M. UYTENHOVE Etienne;
- c) Mme WETTENDORF Anne;

Bruxelles, le 9 novembre 2015.

R. DEMOTTE